

## Mise en place d'un accueil extrascolaire à Hauterive (FR)

### Contexte

Tous les cantons suisses ont vu ces dernières années se développer des structures parascolaires, sous forme de prise en charge des enfants en dehors des heures de classe. Les accueils extrascolaires se sont déployés dans un contexte social et économique évolutif (modifications des conditions économiques, salariales, migrations et transformations des structures familiales).

Le canton de Fribourg n'échappe pas à cette tendance. Selon un sondage tout récemment réactualisé par le Bureau de l'égalité, on relève, en date du mois de janvier 2008, 25 structures d'accueil extrascolaire déjà existantes sous différentes formes (communales, associatives ou mixtes). Huit autres projets relativement avancés étaient en cours de mise en œuvre au moment du sondage.

D'autre part, la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants<sup>1</sup>, entrée en vigueur en 2003, constitue un programme d'impulsion destiné à encourager la création d'accueils supplémentaires afin d'aider les parents à mieux concilier famille et emploi ou formation. En ce qui concerne les structures d'accueil parascolaires, un montant de 3000 francs par place et par an (pour une offre à plein temps) et pendant une durée de 3 ans est accordé pour toute nouvelle structure gérée par un organisme sans but lucratif ou par les pouvoirs publics, qui respectent les exigences cantonales en matière de qualité et dont le financement est assuré à long terme.

### Qu'est-ce qu'un accueil extrascolaire ?

La structure doit permettre l'accueil des enfants, à des tarifs raisonnables, avant et après l'école, à midi et pendant les après-midi d'alternance. Elle a pour mission d'assurer l'encadrement des enfants d'âge scolaire par un personnel qualifié, en dehors des heures de classe, et de favoriser leur développement en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins. Par son organisation et les différentes activités proposées (jeux, animations, service des repas, surveillance des devoirs...), l'accueil extrascolaire contribue à favoriser l'autonomie et l'épanouissement des enfants. Il répond aux recommandations cantonales du Service de l'enfance et de la jeunesse pour l'accueil des écoliers.

### Pourquoi un accueil extrascolaire ?

<sup>1</sup> <http://www.admin.ch/ch/fr/rs/c861.html>  
[http://www.admin.ch/ch/fr/rs/c861\\_1.html](http://www.admin.ch/ch/fr/rs/c861_1.html)



Les arguments justifiant la nécessité d'une telle structure sont nombreux. Nous relèverons notamment :

- L'accueil extra-familial, s'il est de qualité, favorise le développement harmonieux et la socialisation de l'enfant. Il facilite son intégration, élargit son espace de vie et augmente ses chances de développement. Il prévient également le risque que les enfants d'âge scolaire ne soient livrés à eux-mêmes.
- Un nombre croissant de parents sont tenus de travailler tous les deux pour subvenir aux besoins de leur famille. Un revenu provenant des deux parents permet d'atténuer le problème des « working poor ».
- Les pères et les mères qui élèvent seuls leurs enfants peuvent, grâce aux structures d'accueil, aller travailler et conserver leur autonomie financière.
- Les horaires scolaires sont souvent peu compatibles avec les horaires de travail des parents et obligent parfois un des parents (souvent la mère) à renoncer momentanément ou durablement à une activité professionnelle.
- Un nombre croissant de femmes continue à travailler après la naissance des enfants. Elles souhaitent en effet conserver leur indépendance, poursuivre leur carrière professionnelle et relever d'autres défis à côté des tâches familiales. Les structures d'accueil leur permettent de concilier vie familiale et vie professionnelle et contribuent à l'égalité entre les sexes dans le monde du travail.
- Les deux parents peuvent maintenir et améliorer les qualifications professionnelles acquises avant la naissance de leurs enfants et restent disponibles sur le marché du travail.
- Les structures d'accueil servent des repas conçus selon des règles diététiques strictes, ce qui peut influencer favorablement le comportement nutritionnel des enfants.
- L'augmentation du revenu des familles a un effet positif sur la consommation et sur les recettes fiscales : une étude zurichoise a montré que les structures d'accueil extrafamilial et extrascolaire rapportent plus qu'elles ne coûtent : chaque franc investi rapporte trois à quatre francs à la collectivité par l'augmentation des recettes fiscales et la baisse des dépenses liées à l'aide sociale. Une analyse réalisée en Suisse romande a confirmé ces résultats.<sup>2</sup>
- L'existence d'un accueil extrascolaire augmente l'attractivité d'une commune pour les jeunes familles.

### **Justification et preuve du besoin en place d'accueil à Hauterive (FR)**

Il n'existe actuellement aucune structure d'accueil extrascolaire dans la commune de Hauterive (FR).

---

<sup>2</sup> Bureau de l'égalité (novembre 2002). La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte. Conférence latines des déléguées à l'égalité. Kundig. Genève.

Grâce à sa situation privilégiée, à la proximité de centres commerciaux, des infrastructures scolaires, Hauterive (FR) se développe rapidement. De nombreuses jeunes familles viennent s'y établir en raison de ces avantages. Beaucoup de parents sont pendulaires et se trouvent confrontés à des difficultés de garde d'enfants.

En automne 2006, sur l'initiative d'un groupe de parents concernés et avec l'accord des autorités communales, une enquête auprès des parents de Hauterive (FR) a été réalisée dans le but d'objectiver les besoins en structure d'accueil avant et après l'école, ainsi que sur les heures de midi.

## Résultats de l'enquête

Le dépouillement de l'enquête a montré un réel intérêt et répond à un besoin présent ou à venir. A la vue des résultats de cette enquête, le Conseil Communal de Hauterive (FR) a accepté le principe d'entrée en matière avec, pour objectifs, la mise à disposition d'un accueil extrascolaire pour la rentrée 2008 – 2009, sous réserve de l'approbation du projet par l'assemblée communale. La décision de créer une association pour mettre en place et gérer cet accueil a été prise en janvier 2008 par un groupe de personnes concernées par le sujet.

## Public-cible

Les enfants fréquentant l'école infantine et primaire de Hauterive (FR), âgés entre 5 et 13 ans.

## Financement

Selon le budget prévu, le financement de cet accueil, géré par l'association en voie de constitution, sera assuré par :

1. la facturation aux parents du nombre d'unités fréquentés par les enfants, selon les tarifs suivants.

4 barèmes selon le revenu annuel brut du ou des parents :

Tarif A :	jusqu'à Fr. 30'000.-
Tarif B :	de Fr. 30'000.- à 60'000.-
Tarif C :	de Fr. 60'000.- à Fr. 100'000.-
Tarif D :	plus que Fr. 100'000.-



## Barèmes pour tarif B

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>07h00 – 08h50</b>	8.-	8.-	8.-	8.-	8.-
<b>11h30 – 13h30 (sans repas)</b>	8.-	8.-	8.-	8.-	8.-
<b>13h30 – 15h40</b>	-	8.-	-	8.-	-
<b>15h40 – 18h00</b>	8.-	8.-	-	8.-	8.-

Pour les tarifs A : Fr 1.- de moins pour chaque période

Pour les tarifs C : Fr 1.- de plus pour chaque période

Pour les tarifs D : Fr 2.- de plus pour chaque période

Tarif dégressif pour chaque enfant supplémentaire de la même famille inscrit à l'AES, soit -15% pour le 2<sup>ème</sup> enfant inscrit, - 25 % dès le 3<sup>ème</sup> enfant inscrit.

Le prix du repas de midi leur sera facturé au prix coûtant.

2. Les subventions accordées par l'OFAS aux nouvelles structures d'accueil ainsi que par d'autres organismes (Loterie Romande, Pro Juventute...)
3. La mise à disposition de l'appartement situé au premier étage de la salle de gymnastique et la prise en charge par la commune des frais liés (location, eau, électricité, taxe déchets, assurances, matériel informatique...)
4. Les cotisations des membres actifs et passifs de l'association.
5. La prise en charge du déficit par la Commune de Hauterive (FR) si acceptation par l'assemblée communale.

### **Date d'ouverture prévue**

Jeudi 28 août 2008.



Pour le groupe de personnes concernées (comité provisoire)

Patrick Cudré-Mauroux, Felicia Nungässer, Christine Sager Tinguely, Sébastien Vetter, Ines Voefray

### **Modification du budget 2008**

L'introduction de l'accueil extrascolaire au début de l'année scolaire 2008 – 2009 a des répercussion sur le budget de fonctionnement 2008 de la commune de Hauterive FR tel qu'il a été accepté par l'assemblée communale. Le Conseil communal propose à l'assemblée de modifier le budget de fonctionnement comme suit :

Modification du budget de fonctionnement 2008 approuvé par l'assemblée communale du 11.12.2007.

<b>Position</b>	<b>Objet</b>	<b>Charges +</b>	<b>Recettes -</b>
942.423.00	Perte de location. L'appartement sis dans le complexe sportif de Posieux a été loué à M. Bernard Chenaux jusqu'à fin janvier 2008		-13'200.—
54.310.00	Photocopies et diverses fournitures	350.--	
54.311.00	Achat d'un équipement informatique	2'500.--	
54.365.00	Participation au déficit AES	6'000.--	
942.312.00	Eau, énergie, combustible	1'350.--	
	Total participation communale	10'200.--	-13'200.—
	Incidence totale APE Hauterive (2008)	23'400.--	

### **Nouveau résultat du budget de fonctionnement 2008**

Dépenses	Fr.	6'735'761.—
Recettes	Fr	6'718'682.—
<b>Excédent de charge (déficit)</b>	Fr.	<b>17'079.—</b>